



0906891701

DATE DEPOT : 2009-08-10

NUMERO DE DEPOT : 68917

N° GESTION : 2005B01598

N° SIREN : 480307131

DENOMINATION : BDO FRANCE - Léger et associés

ADRESSE : 52 RUE LA BOETIE 75008 PARIS

DATE D'ACTE : 2008/12/22

TYPE D'ACTE : PROCES VERBAL D'ASSEMBLEE MIXTE

NATURE D'ACTE : CHANGEMENT DE DENOMINATION SOCIALE

5B1598

PH221208 CT

06

Léger et Associés
SARL au capital de 50.000 €
Siège social : 52 rue La Boétie 75008 PARIS
RCS PARIS B 480 307 131

G.I.C. M R

10 AOUT 2009

N° DE DEPOT

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE

DU 22 DECEMBRE 2008

L'AN DEUX MILLE HUIT
Le 22 décembre à 14 heures.

Au siège social,

Les associés de la SARL LEGER ET ASSOCIES ont été convoqués afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

A titre ordinaire :

- Modification du mode de détermination de la rémunération du gérant

A titre extraordinaire :

- Modification de la dénomination sociale et du sigle
- Modification corrélative des statuts.
- Pouvoirs en vue des formalités.

La feuille de présence certifiée exacte par le gérant, permet de constater que tous les associés sont présents. L'assemblée est donc régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Monsieur Michel Léger préside la réunion en sa qualité de gérant.

Monsieur Patrick Giffaux assume les fonctions de secrétaire de séance.

Le Président donne lecture de son rapport.

Il met à la disposition des associés :

- son rapport,
- les projets de résolutions.

Après échanges de vues et personne ne demandant plus la parole, il est procédé au vote des résolutions suivantes :

16 14

A TITRE ORDINAIRE

PREMIERE RESOLUTION (Modification du mode de détermination de la rémunération du gérant)

La collectivité des associés, connaissance prise du rapport de la gérance, décide de modifier la rémunération du Gérant de façon rétroactive au 1er janvier et de lui allouer une rémunération annuelle fixe de 240.000 € incluant les charges sociales y afférentes et le coût du crédit-bail de son véhicule professionnel.

La rémunération variable est supprimée de façon rétroactive au 1er janvier 2008 et sera redéfinie dans une prochaine assemblée

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

A TITRE EXTRAORDINAIRE

DEUXIEME RESOLUTION (Modification de la dénomination sociale et du sigle)

La collectivité des associés, connaissance prise du rapport de la gérance, décide de modifier la dénomination sociale et le sigle et de remplacer « Léger et Associés » par « BDO France – Léger et Associés ».

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

TROISIEME RESOLUTION (Modification corrélative des statuts)

La collectivité des associés, en conséquence de la résolution qui précède, décide de modifier l'article 2 des statuts, qui sera désormais rédigé comme suit :

"ARTICLE 2 - DENOMINATION

La dénomination est : BDO FRANCE - Léger et Associés

Le sigle est : BDO FRANCE - Léger et Associés".

Le reste de l'article reste inchangé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité



QUATRIEME RESOLUTION (Pouvoirs en vue des formalités)

La collectivité des associés donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie des présentes afin d'effectuer toutes formalités utiles.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

* * *

Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 15 h.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal signé, après lecture, par le Président et le Secrétaire.

Michel Léger
Président de séance



Patrick Giffaux
Secrétaire de séance

